



## Postulat

### Accueil de l'enfance, hâte-toi lentement !

Un rappel, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoit à son article 61 que, dans les 5 ans suivant son entrée en vigueur, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un rapport d'évaluation sur sa mise en oeuvre. Ce rapport sera accompagné d'un projet de décret amenant des mesures si les objectifs de la loi tels que définis dans l'exposé des motifs ne sont pas atteints. La loi, dans sa totalité, est entrée en vigueur le 1 janvier 2007, soit il y a cinq ans et dix mois. La loi précise «dans les 5 ans suivants son entrée en vigueur», le rapport aurait du être soumis aux député-e-s avant le 1 janvier 2012...

L'article 62 de la LAJE invite à la conclusion d'une CCT cantonale pour le personnel de l'ensemble des services d'accueil des enfants. Cette invitation n'a eu aucun effet, les syndicats étant prêts depuis longtemps, la partie employeur ne s'étant même pas structuré pour entrer dans une négociation de convention !

Sur le fond, l'accueil des bébés est à la traîne (crèches, garderies et centres de vie infantine). Il est toujours très difficile de trouver une place pour un bébé... et, sur 29 réseaux, selon Numéris, no5, d'octobre 2012, 7 ont connu une baisse de l'offre pour les enfants de moins de 4 ans...

En ce qui concerne le parascolaire (5-6ans / 7-10 ans / 11-12 ans), c'est la commune de Lausanne qui a créé la moitié des places. L'offre pour les enfants de 11-12 ans reste pratiquement inexistante ! Les disparités entre régions du canton sont la règle. Lausanne représente 32% de l'offre en préscolaire collectif et près de 50% en parascolaire collectif, sans pour autant répondre à la demande. Les taux de couverture sont très différents selon les réseaux. Pour les préscolaires il est de 44% pour Lausanne, mais beaucoup plus faible pour le Pays-d'Enhaut par exemple. Pour le parascolaire, le taux de couverture est plus bas : 28% pour Lausanne, mais seulement 9% en moyenne cantonale.

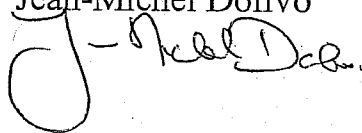
La contribution financière du canton est très insuffisante. En 2010, elle ne représentait que 5% des coûts totaux de l'accueil de jour ! L'accueil familial de jour constitue une solution aux rabais et ne compense pas le manque de structures collectives.

Les postulant-e-s demandent au Conseil d'Etat vaudois de soumettre un rapport d'évaluation au Grand Conseil, **dans les meilleurs délais**, conformément à la LAJE accompagnée d'un projet de décret, visant à améliorer l'offre d'accueil de jour dans le canton, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Vu, la situation, il est nécessaire de consacrer d'avantages de ressources au secteur de l'enfance. L'accueil des bébés et l'accueil parascolaire, dont l'extension est préconisée par Harnos et par l'art. 63a de la Constitution vaudoise doivent être considérés comme des priorités. Par ailleurs, l'invitation à la conclusion d'une CCT cantonale n'ayant pas eu d'effets et étant restée lettre morte, les postulant-e-s demandent au Conseil d'Etat vaudois de conditionner la subvention des

structures d'accueil de jour de l'enfance à la conclusion et l'application d'une CCT cantonale, comme c'est le cas, par exemple, dans le secteur sanitaire parapublic vaudois et prochainement dans le secteur des institutions sociales.

Le 30 octobre 2012

Jean-Michel Dolivo

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J-M Dolivo', written in a cursive style.

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Cretegnny Gerald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Cretegnny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haurry Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric